Nations Unies CEB/2009/1

Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

5 mai 2009
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2009
Paris, 4 avril 2009

Résumé des conclusions

I. Introduction

1. La première session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2009, présidée par le Secrétaire général, s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, dans la matinée du samedi 4 avril 2009.

2. À la clôture de la session, le Conseil a consacré sa session de réflexion du samedi après-midi 4 avril, tenue à l'hôtel Westin, à Paris, à la crise financière et économique mondiale actuelle. Le dimanche 5 avril, il s'est tenu une séance privée et procédé à un échange de vues sur l'évolution de la situation politique et socioéconomique.

3. Le présent rapport porte sur les résultats de la première session ordinaire de 2009.

Ordre du jour

4. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant pour sa première session ordinaire de 2009 :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapports des comités de haut niveau :
   a) Comité de haut niveau chargé des programmes;
   b) Groupe des Nations Unies pour le développement;
   c) Comité de haut niveau chargé des questions de gestion.
3. Questions intéressant l'ensemble des organismes des Nations Unies :
   Sécurité des personnels du système des Nations Unies.
4. Questions diverses :
   a) Examen du fonctionnement du Conseil des chefs de secrétariat;
   b) Date et lieu des sessions ultérieures.

09-32436 (F) 200509 290509

Merci de recycler

II. Ouverture de la session

5. Le Secrétaire général a ouvert la session, exprimant ses remerciements, au nom du Conseil, à Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO pour les excellents arrangements que ses collègues et lui-même avaient pris en vue de la session du Conseil. Il a également exprimé sa gratitude au Gouvernement français pour son hospitalité et son attachement résolu aux buts et objectifs des Nations Unies.

6. Le Secrétaire général a souhaité la bienvenue en particulier aux personnes qui participaient aux travaux du Conseil pour la première fois : Kanayo Nwanze, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA); Michel Sidibé, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience acquise et le virus d'immunodéficience humaine (ONUSIDA); Taleb Rifai, Secrétaire général par intérim de l'Organisation mondiale du commerce; et Ad Melkert, Administrateur par intérim du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il a ajouté que la nouvelle Administratrice du PNUD, Helen Clarke, prendrait ses fonctions à la fin d'avril. Le Secrétaire général a exprimé ses remerciements à Kemal Dervis, ancien Administrateur du PNUD, pour son dévouement et pour les services remarquables qu'il a rendus au PNUD et au système des Nations Unies en tant que Président du Groupe des Nations Unies pour le développement. M. Dervis continuera à fournir des conseils et un soutien au Secrétaire général en tant que Conseiller économique spécial.

7. Le Secrétaire général a souligné que les récentes sessions du CCS avaient eu lieu lors de périodes cruciales pour la communauté internationale, caractérisées par l'escalade des prix des denrées alimentaires et l'insécurité alimentaire, en avril 2008 et au début de la crise financière mondiale, en octobre 2008. La session actuelle, dans le sillage de la réunion du Groupe des 20 (G-20), tenue le 2 avril 2009 à Londres, était une occasion exceptionnelle de réunir les organismes du système en une équipe, pour faire face à une crise sérieuse et multidimensionnelle en tant qu'équipe.

III. Rapports des comités

A. Comité de haut niveau chargé des programmes

8. Le nouveau Président du Comité de haut niveau chargé des programmes, Juan Somavia, a remercié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat de leur soutien. Il a rendu hommage à son prédécesseur, Lennart Bage, ancien Président du FIDA, qui avait contribué à élaborer l'initiative « Unis dans l'action » qui guidait les travaux du système des Nations Unies. Il a souligné que, par une étroite collaboration avec les deux autres piliers du CCS, le Comité s'efforcerait, au cours de la période à venir, d'améliorer la cohérence des politiques et les résultats qui auraient des effets positifs sur la vie des personnes desservies par le système des Nations Unies.

9. M. Somavia a rappelé qu'il avait assumé la présidence du Comité à une période très difficile pour le système des Nations Unies. Ce qui était en jeu n'était pas moins que l'avenir de la planète, en termes de stabilité économique, sociale et politique et de climat. La crise financière et économique actuelle a mis en lumière le fait qu'aucun pays ni aucun organisme ne pouvait agir seul. Jamais auparavant, la communauté de vues n'avait été aussi importante et jamais non plus l'action du

système en faveur des plus démunis n'avait été si critique. En fait, un monde incertain et angoissé avait besoin que l'ONU, agissant collectivement, lui indique la voie à suivre. Le Président était convaincu de parler au nom de tous les membres du Conseil en disant que tous soutenaient sans réserve le Secrétaire général et se soutenaient mutuellement face à la crise, en tant que famille multilatérale.

10. Le Président a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa dix-septième session tenue à Genève, les 26 et 27 février 2009. Il a indiqué que le Comité avait consacré beaucoup d'attention à l'évolution de la crise financière et économique et à son impact sur les travaux du système des Nations Unies. Ce dernier avait élaboré un cadre d'action à l'intention du Conseil en réponse à la crise, visant à répondre aux besoins des personnes desservies par le système des Nations Unies et à assurer la durabilité économique, sociale et environnementale. Dans ce cadre, le Comité avait élaboré neuf initiatives conjointes aux niveaux mondial, régional et des pays, en tant que réponse coordonnée du système des Nations Unies à la crise.

a) **Financement supplémentaire pour les groupes les plus vulnérables** : Préconiser et concevoir un mécanisme commun (Banque mondiale/système des Nations Unies) en vue de l'identification et de la mise en œuvre de financements supplémentaires, notamment par le biais du Fonds vulnérabilité proposé par la Banque mondiale;

b) **Sécurité alimentaire** : Renforcer les programmes visant à nourrir ceux qui ont faim et fournir une assistance aux exploitants agricoles dans les pays en développement;

c) **Commerce** : Lutter contre le protectionnisme par l'achèvement du Cycle de Doha et renforcer le soutien aux initiatives commerciales et le financement des échanges commerciaux;

d) **Initiative pour une économie verte** : Promouvoir les investissements dans la durabilité environnementale à long terme et mettre le monde sur une voie sans incidence sur le climat;

e) **Pacte mondial pour l'emploi** : Favoriser la création d'emplois, la production, l'investissement et la demande globale, et promouvoir un travail décent pour tous;

f) **Protection sociale minimale** : Assurer l'accès aux services sociaux de base et une protection aux groupes défavorisés et vulnérables, et leur octroyer des droits;

g) **Aide humanitaire, sécurité et stabilité sociale** : Prendre des mesures d'urgence pour protéger les vies et les moyens de subsistance, répondre aux besoins alimentaires et humanitaires, et renforcer la sécurité et la stabilité sociale;

h) **Technologie et innovation** : Mettre en place des infrastructures technologiques pour faciliter la promotion de l'innovation et l'accès à l'innovation;

i) **Contrôle et analyse** : Renforcer la surveillance macroéconomique et financière et mettre en place un système d'alerte économique précoce efficace; et établir d'urgence un mécanisme de contrôle et d'alerte concernant la vulnérabilité à l'échelle du système des Nations Unies, afin de suivre l'évolution de la situation et de faire rapport sur les dimensions politiques, économiques, sociales et environnementales de la crise.

11. Le Président a ajouté que chaque initiative serait conduite par une ou deux organisations, accompagnées d'un certain nombre d'entités coopérantes. Il comptait que ce travail aboutirait dans le courant du mois à la mise au point d'un cadre d'action dans chaque domaine. Par la suite, le Comité convoquerait une réunion intersessions au début de juillet, en marge de la session du Conseil économique et social à Genève, afin d'arrêter des mesures intersectorielles concrètes et intégrées qui seraient mises en œuvre conjointement aux niveaux régional et des pays. Il s'efforcerait, en étroite collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, de donner une suite concrète aux mesures d'intervention prises par le système des Nations Unies face à la crise dans le cadre d'un plan d'action. M. Somavia consultait également le Secrétaire général et les chefs de secrétariat sur le texte d'un communiqué du Conseil tenant compte des travaux du Comité dans ce domaine, qu'il présenterait à la session de réflexion du Conseil.

12. L'attention qu'il avait concentrée sur la crise financière et économique n'a toutefois pas détourné le Comité de sa détermination à examiner d'autres aspects de la cohérence et de la coordination des politiques face aux crises préexistantes. En fait, les difficultés à surmonter pour faire avancer l'économie mondiale vers une croissance durable, nourrir ceux qui ont faim, et assurer un monde adapté aux besoins des générations futures étaient intimement liées. Un élément commun essentiel était le fait que les pays qui étaient les plus durement touchés étaient ceux qui avaient le moins contribué à la précipitation de ces crises. À ce sujet, M. Somavia a souligné qu'il était important, tandis que le système s'efforçait de mettre au point des solutions durables, de continuer à travailler activement avec les parties intéressées.

13. Sur la question des changements climatiques, le Comité a créé en 2007 un groupe de travail spécialisé, qui s'est efforcé de mettre au point une approche à l'échelle du système, laquelle devait être finalisée par la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Copenhague, en 2009. Sous la direction du Secrétaire général, tous les organismes du système déployaient des efforts intensifs afin de faire en sorte que le Conseil, à sa session d'automne, soit en mesure de prendre une décision ferme sur la manière dont le système des Nations Unies présentera ses vues à Copenhague. M. Somavia a souligné que la mise au point d'une vision pour l'avenir devrait être poursuivie dans le contexte d'une mondialisation équitable et inclusive et du développement durable.

14. Le Président a souligné que l'action du système des Nations Unies en faveur des plus démunis, dont le nombre ne cessait d'augmenter, avait pris une importance cruciale. À sa dernière réunion, le Comité avait constitué un groupe, pour une période déterminée, codirigé par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'Organisation internationale du Travail (OIT), afin d'élaborer un plan d'action coordonné, détaillé et cohérent à l'échelle du système, visant à éliminer la pauvreté, par la promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous, compte tenu de la priorité établie par les États Membres lors de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017).

15. M. Somavia a souligné que la manière dont les organismes des Nations Unies travaillaient ensemble était d'une importance primordiale en ce qui concerne les résultats. L'examen du Conseil, organe qu'il avait eu l'honneur, avec Pascal Lamy, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, de diriger, avait eu pour but de renforcer la communauté de vues au sein du système des Nations Unies en

reconnaissant qu'il était nécessaire de renforcer les liens horizontaux à tous les niveaux. À la précédente session du Comité, Noeleen Heyzer, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Coordonnatrice des commissions régionales, avait dirigé, par vidéoconférence, un débat sur les moyens de renforcer la coopération entre le Comité et les commissions régionales, en établissant des liens avec le mécanisme de coordination régional. Les membres du Comité s'étaient mis d'accord sur un processus qui garantirait la cohérence effective et la coordination des mesures entre les niveaux mondial et régional, complétant et renforçant les efforts faits par le Comité afin d'obtenir des résultats sur le terrain.

16. Le Président a informé le Conseil que, tandis que le Comité s'efforçait de coordonner ses efforts au sein du système, il examinait aussi les moyens de renforcer la contribution du système des Nations Unies au Conseil économique et social. Diverses propositions avaient été avancées à ce sujet et le Comité avait chargé le Secrétaire du Conseil, Thomas Stelzer, de procéder à un examen. Enfin, en ce qui concerne ses obligations dans le cadre de l'examen des activités opérationnelles de développement, le Comité ferait rapport au Conseil économique et social sur la manière dont le système des Nations Unies pourrait donner suite, de la manière la plus efficace, à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale en ce qui concerne le renforcement de son rôle pour faciliter l'accès des pays en développement aux technologies nouvelles et émergentes et s'agissant d'intégrer la science et la technologie, y compris les technologies de l'information et de la communication, dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté.

17. Le Secrétaire général a remercié M. Somavia d'avoir assumé la direction du Comité à ce moment critique pour le système des Nations Unies, et en particulier pour le rapport qu'il a présenté au Conseil sur la crise financière et économique mondiale. En fait, le G-20 avait accordé beaucoup d'attention à la question des suppressions d'emplois et des créations d'emplois lors de sa réunion du 2 avril. Le nouveau Président du FIDA a également exprimé ses remerciements à M. Somavia grâce à qui les travaux du Comité ont avancé. Il a déclaré que son organisation s'engageait à fournir son plein appui à une intervention véritablement unifiée à l'échelle du système face à la crise financière et économique mondiale. M. Nwanze a souligné le caractère inhumain de la pauvreté et de la faim, aggravé par la crise actuelle, et le risque d'insécurité alimentaire entraînant l'instabilité politique. Il s'est félicité du rôle de premier plan que continue à jouer le Secrétaire général en veillant à ce que le monde continue de concentrer ses efforts sur l'agriculture, pour nourrir ceux qui ont faim et investir davantage dans les 500 millions de petites exploitations agricoles existant dans le monde.

18. **Le Conseil a pris acte du rapport et entériné les décisions prises par le Comité**.

B. Groupe des Nations Unies pour le développement

19. Ad Melkert, Président par intérim du Groupe des Nations Unies pour le développement, a présenté le rapport du Groupe, appelant l'attention sur les questions clefs qui ont marqué l'évolution de sa coopération au cours de l'année écoulée. Il a fait observer que des progrès sensibles avaient été accomplis en ce qui

concerne la préparation et le suivi d'importantes réunions à l'échelle mondiale, y compris celles qui avaient eu lieu à Accra (Troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, 2 au 4 septembre 2008), à Doha (Conférence internationale sur le financement du développement, 29 novembre au 2 décembre 2008) et à Poznan (quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 1er au 12 décembre 2008), ainsi que les mesures prises face aux différents aspects de la crise actuelle, en étroite coopération avec le Comité de haut niveau chargé des programmes.

20. M. Melkert a rappelé qu'à sa deuxième session ordinaire en 2008, le CCS avait approuvé le cadre de gestion et de responsabilisation concernant le système des Nations Unies pour le développement et le système des coordonnateurs résidents, y compris la cloison étanche pour ces derniers. Par la suite, le Groupe des Nations Unies pour le développement avait mis au point et approuvé un plan d'exécution détaillé. M. Melkert venait de contacter toutes les équipes de pays afin d'appeler leur attention sur les différentes mesures prises au siège et sur celles qui devaient être prises au niveau des pays à ce sujet. Il s'est félicité qu'à ce stade tous les acteurs aient donné leur adhésion pour contribuer à l'exécution du mandat octroyé par le CCS.

21. M. Melkert a noté qu'au niveau des pays, le Groupe avait actualisé la définition d'emploi pour les coordonnateurs résidents, élaboré une note d'orientation sur les relations de travail entre ces derniers et les équipes de pays des Nations Unies, et mis en place un mécanisme de règlement des différends à l'intention des équipes de pays. Cette mesure de confiance importante avait permis de combler certaines des lacunes qui étaient apparues au niveau de la coopération entre les organismes, et avait développé une culture durable de collaboration.

22. De même, au niveau régional, le rôle critique joué par les équipes de directeurs régionaux à l'appui du fonctionnement efficace du système des coordonnateurs résidents avait été reconnu. Ces équipes travaillaient activement dans ce domaine. Des progrès avaient été accomplis concernant le renforcement de la collaboration entre les équipes de directeurs régionaux et le mécanisme de coordination régionale convoqué par les commissions régionales. M. Melkert était heureux de signaler que, dans la plupart des régions, les relations de travail entre les équipes et les commissions régionales s'étaient resserrées.

23. M. Melkert a souligné que des travaux importants étaient en cours en ce qui concerne les huit pays pilotes de l'Initiative « Unis dans l'action », qui étaient activement soutenus par toutes les organisations. Ces pays préparaient la deuxième série de rapports d'évaluation, lesquels seraient regroupés dans un rapport de synthèse, en mai 2009. M. Melkert comptait que le rapport ferait état de progrès importants sur le terrain dans les huit pays et déterminerait les secteurs où des gains d'efficacité pouvaient être obtenus s'agissant de la manière dont le système des Nations Unies s'était organisé et comment il pouvait intégrer ces gains dans un appui plus important aux programmes au niveau des pays, tant sur les plans quantificatif que qualitatif. M. Melkert a souligné que le rapport de synthèse marquerait une étape importante dans l'appréhension du potentiel de l'Initiative « Unis dans l'action » compte tenu des directives souples qui avaient été données aux pays pilotes.

24. Compte tenu de la fin prochaine du cycle de l'initiative des projets pilotes, M. Melkert a souligné qu'il faudrait procéder à une évaluation globale. Dans ce contexte, l'Assemblée générale avait encore à résoudre un certain nombre de questions politiques, tâche pour laquelle l'autorité de la Vice-secrétaire générale était cruciale. Néanmoins, M. Melkert espérait que, d'ici à la fin de 2009, ou au début de 2010, la phase pilote serait achevée, des conclusions précises auraient été tirées et un cadre de coopération aurait été défini.

25. Dans l'intervalle, le Groupe avait renforcé son appui aux pays participant au lancement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. M. Melkert a souligné indépendamment du mécanisme formel, qu'il était important de transmettre le message de l'Initiative « Unis dans l'action », aux équipes de pays commençant le cycle du Plan-cadre. Les pays qui étaient en mesure d'appliquer les enseignements tirés des projets pilotes recevraient un appui par le biais du « guichet de financement élargi » pour l'Initiative « Unis dans l'action » du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement lors du démarrage.

26. M. Melkert a souligné l'investissement qui était fait dans l'encadrement sur le terrain et la nécessité d'accroître le nombre de candidats aux postes de coordonnateur résident et de veiller à ce que les personnes ayant les compétences requises soient retenues en fonction du profil du pays. De toute évidence, des compétences différentes étaient exigées selon qu'il s'agissait d'une affectation dans un grand pays à revenu intermédiaire ou dans un petit pays peu développé. Le Groupe a mis en place une initiative interorganisations de gestion des aptitudes des coordonnateurs résidents, reflétant un effort collectif de la part de tous les partenaires, afin d'améliorer la qualité de la sélection, du recrutement et de l'appui aux coordonnateurs résidents.

27. Diverses questions restaient à régler en ce qui concerne la cohérence du système, à la suite de l'adoption de la résolution 62/277 de l'Assemblée générale, eu égard notamment aux mécanismes visant à promouvoir l'égalité des sexes, à la gouvernance et au financement. Le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale jouaient un rôle crucial, pour assurer l'achèvement des travaux dans ce domaine.

28. M. Melkert a indiqué que les activités menées sur le plan interne avaient renforcé l'impact et la visibilité du système des Nations Unies en ce qui concerne l'efficacité de l'aide et la promotion des Programmes d'action de Paris et d'Accra. Il y a juste cinq ans, le système n'était qu'un observateur, témoin passif des arrangements conclus à Paris entre les principaux donateurs bilatéraux, la Banque mondiale et les pays où étaient exécutés des programmes. Il était devenu un acteur très actif, en mesure de présenter ce qu'il avait accompli. En fait, le système jouait un rôle crucial et central en réunissant les acteurs bilatéraux et multilatéraux dans un cadre d'assistance commun au niveau des pays, et notamment dans les situations de crise. Le cadre commun en matière d'assistance établi pour la République démocratique du Congo, par exemple, pourrait servir de modèle pour les activités à mener dans d'autres contextes de crise ou au lendemain de crises.

29. En ce qui concerne l'avenir, M. Melkert a fait observer que le Groupe réduirait la place accordée aux processus, avec le risque de mettre en place un dispositif excessivement lourd, pour accorder plus d'attention à l'efficacité des programmes au niveau des pays. Il a souligné la coopération étroite qui s'était instaurée avec le Comité de haut niveau chargé des programmes en ce qui concerne les crises alimentaires et économiques et la question du changement climatique. Ces

évolutions, ainsi que l'examen de 2010 portant sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, constituaient des aspects importants qui devaient orienter la coordination. Il était donc indispensable de mettre au point dès que possible les règles d'exécution en tant que condition préalable à la mise en place d'un cadre qui améliorerait l'efficacité et renforcerait l'impact du système des Nations Unies. M. Melkert a remercié la Vice-Présidente, Annika Soder, pour la contribution qu'elle a apportée au Groupe, ainsi que tous les organismes qui ont accéléré les progrès vers une nouvelle culture de coopération. Il a demandé aux chefs de secrétariat de veiller à ce que l'esprit de coopération soit pleinement reflété au niveau des pays.

30. Le Secrétaire général a remercié M. Melkert pour les services dévoués qu'il a fournis au PNUD et au Groupe des Nations Unies pour le développement, déclarant qu'il comptait sur son autorité et son soutien durant une période de transition. Le Directeur général de l'UNESCO a également remercié M. Melkert et fait observer qu'un nouveau climat de coopération s'était instauré entre les organismes des Nations Unies, non seulement au niveau mondial, mais au niveau des pays également. À ce sujet, il a soulevé une question au sujet de la procédure consistant à séparer nettement les fonctions de coordonnateur résident et de représentant résident du PNUD. M. Melkert a mentionné les rapports sur les huit pays pilotes, notant qu'il fallait donner la possibilité aux coordonnateurs résidents de diriger les équipes de pays des Nations Unies. Le Coordonnateur résident était chargé de la mobilisation de ressources au-delà du PNUD; toutefois, pour des raisons juridiques et administratives, les Coordonnateurs résidents devaient continuer d'être associés aux structures et mécanismes d'appui en place. La question de la séparation des fonctions serait examinée plus en détail dans les rapports d'évaluation et comme demandé par le CCS.

31. **Le Conseil a pris note des progrès accomplis et approuvé les décisions prises par le Groupe des Nations Unies pour le développement en son nom.**

C. Comité de haut niveau sur la gestion

32. La nouvelle Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, Josette Sheeran, du Programme alimentaire mondial (PAM), a rendu compte au Conseil des conclusions de la dernière réunion du Comité tenue en février 2009. Présentant son rapport, la Présidente a souligné l'importance cruciale que revêtaient les travaux du Comité pour la recherche de solutions aux questions qui sont au cœur des activités de tous les organismes membres du Conseil, questions ayant trait non pas à ce que faisaient les organismes mais à la manière dont ils le faisaient.

33. Les organismes du système des Nations Unies ont été créés pour constituer un « tissu d'appui » aux personnes les plus vulnérables du monde. Alors que l'indice de la misère dans le monde va croissant du fait de la crise économique mondiale, ces organismes sont plus que jamais nécessaires. C'est pourquoi ils ne pouvaient permettre que les systèmes et procédures ralentissent ou arrêtent toute action concrète.

34. La Présidente a mis l'accent sur l'engagement et les connaissances des représentants du Comité et relevé les réalisations de celui-ci sous la direction résolue et passionnée de Thoraya Obaid, qui a fait passer le Comité de l'ère des délibérations à celui des décisions et qui, de concert avec le Vice-Président, Denis Aitken de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'appui du secrétariat du CCS, a conféré une nouvelle dimension au Comité et contribué à promouvoir un programme qui pourrait bien être sans précédent.

35. Au cours des six derniers mois, le Comité a continué de porter son action sur deux priorités, à savoir la sécurité et la sûreté du personnel et le plan d'action pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement.

36. Le Conseil avait examiné les recommandations du Comité directeur sur la sûreté et la sécurité du personnel au titre du point 3 de l'ordre du jour. La Présidente s'est félicitée des résultats fort utiles de ce travail collectif, accompli sous la direction de Susanna Malcorra.

37. Lancé en octobre 2008 aux fins de la collecte de fonds après son approbation par le CCS, le Plan d'action pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement visait à affranchir les organismes des Nations Unies des pratiques de fonctionnement incohérentes, dépassées et particularistes et à définir, choisir et adopter de meilleures pratiques harmonisées à l'échelle du système. Pour prendre cette tour de Babel, il fallait un effort ciblé et l'engagement actif de tous les organismes membres du CCS réunis au sein du Comité et de ses réseaux fonctionnels ainsi que l'appui des États Membres par la mise à disposition de ressources extrabudgétaires.

38. La Présidente a pris note avec une profonde gratitude de la première contribution au Plan d'action, faite par le Gouvernement néo-zélandais et déjà affectée à l'un des projets essentiels du plan, à savoir l'élaboration d'un cadre commun pour faire face aux « fournisseurs suspects ». Elle a ensuite invité tous les organismes à continuer à sensibiliser les donateurs à l'importance du plan quant aux résultats que peuvent obtenir les organismes du système des Nations Unies en travaillant ensemble et à contribuer résolument à alléger les difficultés que le monde commençait à connaître du fait de la crise financière.

39. À sa dix-septième session, le Comité avait demandé à tous les organismes de prendre les mesures voulues pour mettre en œuvre les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) à la date butoir fixée pour 2010 et de réviser cette date aux fins d'ajustement, le cas échéant, afin d'informer toutes les parties prenantes en temps voulu.

40. Le Comité a pris note des derniers faits marquants concernant le nouveau régime des engagements adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250 ainsi que la réforme du système d'administration interne de la justice et a recommandé que les organismes membres s'engagent à coordonner leur action sur ces questions, étant entendu que l'échange d'informations détaillées en temps voulu pendant la mise en œuvre de ces deux réformes essentielles était un facteur déterminant pour maintenir une démarche cohérente à l'échelle du système.

41. Le Comité a approuvé un cadre conceptuel commun pour l'établissement de budgets d'équipement, notant que dans le contexte de l'introduction des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies, il importait de revoir et d'harmoniser la façon dont les organismes structuraient, finançaient et contrôlaient

leurs investissements d'équipement – étape apparemment minime mais extrêmement importante pour harmoniser les pratiques budgétaires des organismes aux yeux du monde extérieur mais aussi pour leurs propres objectifs en matière de planification.

42. Le Comité s'est félicité du lancement prochain par l'École des cadres des Nations Unies, en mai 2009 à Turin (Italie), de la première série du programme restructuré de perfectionnement des cadres supérieurs.

43. Enfin, la Présidente a informé le Conseil qu'Angela Kane, Secrétaire générale adjointe à la gestion de l'Organisation des Nations Unies, avait été nommée à l'unanimité nouvelle Présidente du Réseau information, communication et technologie.

44. **Le Conseil a pris note des progrès accomplis et a fait siennes les décisions prises par le Comité en son nom.**

IV. Questions d'intérêt commun à l'échelle du système

La sécurité et la sûreté du personnel

45. À sa session d'automne de 2008, le CCS a examiné les recommandations préliminaires du Comité directeur pour le suivi et l'application des recommandations du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité créé par le Comité de haut niveau sur la gestion pour formuler des recommandations et des options applicables en vue de la mise en place d'un dispositif plus efficace de gestion de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies. Le Conseil a décidé que le Comité poursuivrait l'élaboration d'un plan pour la mise en place d'un dispositif de gestion de la sécurité à l'échelle du système, lequel serait examiné à la session de printemps du CCS en 2009.

46. Le Conseil était saisi d'un résumé des recommandations formulées par le Comité directeur (CEB/2009/HLCM/18) et approuvées par le Comité à sa dix-septième session, en février 2009. Le Conseil a aussi examiné un projet de déclaration à l'intention des États Membres, dans lequel il faisait état de son ferme attachement à la mise en œuvre d'un plan global pour la mise en place d'un dispositif renforcé de gestion de la sécurité à l'échelle du système ainsi que de la nécessité d'accroître les ressources financières qui lui sont consacrées.

47. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Présidente a souligné que les membres du personnel des Nations Unies étaient régulièrement confrontés à des menaces dues aux conflits armés, au terrorisme, aux viols, aux enlèvements, au harcèlement, au banditisme et à l'intimidation. Il est demandé au personnel des Nations Unies de servir dans des conditions extrêmement difficiles; il fallait donc lui assurer l'appui voulu.

48. L'intervenante a rappelé que le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies avait fait valoir combien il était urgent de rétablir la confiance dans l'Organisation des Nations Unies et ses valeurs fondamentales en changeant sa culture institutionnelle en une culture qui reconnaisse la sécurité comme une responsabilité commune et partagée.

49. Elle a souligné qu'on ne pourrait assurer efficacement la sécurité en édifiant des murs mais plutôt en mettant en place un système qui permette à tous les organismes des Nations Unies de comprendre et d'accepter un certain niveau de risque dans l'environnement de travail. Elle a ajouté qu'on ne pouvait y parvenir qu'en engageant un dialogue suivi et une collaboration étroite avec les gouvernements hôtes et en associant les communautés locales aux efforts, de sorte qu'elles jouent un rôle dans la protection du personnel des Nations Unies.

50. La Présidente du Comité a conclu en indiquant que la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies n'étaient pas négociables et a félicité le Comité directeur et sa présidente d'avoir formulé d'excellentes recommandations, dont l'application contribuerait à faire en sorte que le système des Nations Unies continue d'être à l'avant-garde de la réflexion mondiale sur les moyens de protéger son personnel.

51. La Présidente du Comité directeur sur la sûreté et la sécurité du personnel a remercié les membres du CCS et les fédérations du personnel d'avoir participé activement, au niveau le plus élevé, aux travaux menés ces derniers mois et a donné un aperçu des principaux éléments des recommandations formulées dans le document CEB/2009/HLCM/18, comme suit :

a) Un changement fondamental de culture et d'état d'esprit à l'échelle du système des Nations Unies, où l'on passerait du principe du « quand partir » à celui du « comment rester », consistant à œuvrer en étroite collaboration avec les gouvernements hôtes et les communautés locales de façon à comprendre les risques et à les gérer, par l'adoption d'un nouveau mode de gestion de la sécurité englobant l'acceptation du risque et reposant sur un nouveau cadre de gestion des risques et un système révisé de niveaux de sécurité;

b) Un plus grand intérêt porté à la sûreté et à la sécurité du personnel recruté sur le plan national;

c) La définition du mandat et de la composition du Groupe exécutif de la sécurité, présidé par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, en vue de faciliter la prise de décisions rapides par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité en cas d'impasse ou face à des situations susceptibles de causer la mort ou des blessures graves;

d) L'introduction d'un nouveau concept axé sur les menaces pour la définition du système des niveaux de sécurité, qui établit le niveau approprié de décision et de contrôle entre le Siège de l'ONU et les bureaux extérieurs; un projet pilote serait mis en œuvre d'ici à décembre 2009 dans au moins trois pays aux conditions opérationnelles et de sécurité différentes;

e) L'élaboration, d'ici à décembre 2009, d'une politique et de principes directeurs des Nations Unies pour la sûreté et la sécurité des biens;

f) La réaffirmation de la responsabilité des États Membres en matière de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies, en qualité de gouvernements hôtes, d'une part, et de fournisseurs de ressources financières accrues nécessaires et correspondant aux nouveaux besoins, d'autre part.

52. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a exprimé son ferme appui aux recommandations du Comité directeur, soulignant que le récent examen du dispositif de gestion de la sécurité des Nations Unies était nécessaire car l'environnement dans lequel fonctionnent les organismes du système avait considérablement changé : le niveau des menaces avait augmenté et l'Organisation des Nations Unies était de plus en plus perçue comme une cible facile, délibérément visée par des attaques. C'était dans ce contexte que les activités menées par les organismes des Nations Unies à la demande des États Membres dans des localités vulnérables allaient croissant plutôt que décroissant.

53. Le Secrétaire général adjoint a souligné l'importance des trois principes essentiels autour desquels s'articulaient les recommandations du Comité directeur, à savoir l'approche « comment rester » en matière de gestion de la sécurité, « pas de programme sans sécurité » et « pas de sécurité sans ressources ».

54. Tout en réaffirmant que les États Membres doivent absolument évaluer et satisfaire les besoins financiers accrus découlant de l'évolution des conditions de sécurité, le Secrétaire général adjoint a estimé qu'il fallait charger le Comité directeur de surveiller étroitement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures que celui-ci expose dans son rapport.

55. Le Conseil des chefs de secrétariat a eu un débat approfondi sur un certain nombre de questions essentielles, à savoir : la corrélation entre l'image et l'idée que l'opinion locale se fait du système des Nations Unies, d'une part, et la sûreté et la sécurité de son personnel, d'autre part; l'importance qu'il y a à assurer une protection adéquate du personnel recruté sur le plan national; l'urgence d'un cadre plus nuancé et plus structuré de gestion des risques qui tienne compte de la diversité des mandats et des besoins des différents organismes du système; enfin, la nécessité d'accroître les ressources financières allouées à la sûreté et à la sécurité.

56. La question de l'« image » a inspiré plusieurs interventions des membres du CCS; le champ couvert allait de la reconnaissance du principe selon lequel le système des Nations Unies devrait se présenter comme un acteur impartial pour faciliter le règlement des conflits, tant en ce qui concerne les questions de fond que sous l'angle de la communication extérieure, aux questions opérationnelles telles que les critères devant régir l'implantation de locaux des Nations Unies (édifier des murs ou plutôt s'efforcer de comprendre les contextes locaux en associant les autorités et communautés locales à l'action menée).

57. Le Conseil des chefs de secrétariat a été unanime à saluer le rôle indispensable que joue le personnel recruté sur le plan national dans l'exécution des mandats confiés aux organismes des Nations Unies et à affirmer qu'il fallait veiller à ce que le système révisé de gestion de la sécurité des Nations Unies réponde à ses besoins en matière de sûreté et de sécurité au moyen de mécanismes appropriés et sans différenciation de principe entre ce personnel et le personnel recruté sur le plan international et compte tenu de la position des agents recrutés sur le plan national par rapport aux autres citoyens de leur pays.

58. Conscients que la gestion des risques de sécurité fait partie intégrante des activités opérationnelles, les membres du CCS ont souligné que les organismes, fonds et programmes devaient décider, selon leur mandat et leurs responsabilités opérationnelles, quelles activités étaient nécessaires et appropriées. Le nouveau cadre de gestion des risques de sécurité permettrait d'identifier et de gérer les

risques inhérents à la réalisation des activités jugées nécessaires et appropriées et offrirait une méthode d'analyse pour évaluer le contexte opérationnel, et donc des principes directeurs pour déterminer les risques acceptables et les stratégies pour les atténuer.

59. Enfin, les membres du CCS ont demandé aux États Membres d'apporter aux ressources de base destinées au système de sécurité des Nations Unies des contributions suffisantes pour faire face à la nouvelle réalité et de faire en sorte que les organismes du système des Nations Unies disposent durablement de ressources financières appropriées à affecter à la sécurité pour leur permettre d'exécuter en toute sécurité et efficacement leurs mandats.

60. Pour conclure, le CCS a exprimé à l'unanimité sa satisfaction pour les services remarquables que le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a rendus à tous les organismes dans l'exercice de ses fonctions.

61. **Le Conseil a approuvé le résumé des recommandations formulées par le Comité directeur sur la sûreté et la sécurité dans son rapport (CEB/2009/HLCM/18) et a adopté sa déclaration à l'intention des États Membres portant sur le ferme attachement du système à la mise en œuvre d'un dispositif renforcé de gestion de la sécurité à l'échelle du système et la nécessité de dégager des ressources suffisantes, qui figure en annexe au présent rapport (voir annexe).**

V. Questions diverses

A. Examen du fonctionnement du Conseil des chefs de secrétariat

62. À sa session d'automne de 2007, le Conseil a décidé d'évaluer les progrès accomplis dans l'examen en cours de son fonctionnement à sa deuxième session ordinaire de 2009. **Le Conseil a accepté la proposition du Secrétaire général de demander aux directeurs généraux du BIT et de l'Organisation mondiale du commerce, faisant fond sur l'excellent travail qu'ils ont réalisé pendant l'examen initial, de préparer le débat du Conseil à sa session d'automne de 2009**.

B. Dates des sessions d'automne 2009 et de printemps 2010 du Conseil

63. En ce qui concerne la deuxième session ordinaire du Conseil en 2009, qui se tiendra au Siège de l'ONU, le Conseil a confirmé les dates de vendredi 30 et samedi 31 octobre.

64. Le Conseil a accepté l'invitation du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui souhaitait accueillir la première session ordinaire de 2010 à Vienne. Les membres du Conseil seraient consultés à brève échéance concernant les dates de la session de printemps de 2010.

Annexe

Déclaration du Conseil des chefs de secrétariat sur la sûreté et la sécurité du personnel du système des Nations Unies

Des milliers de femmes et d'hommes travaillant pour le système des Nations Unies dans le monde entier sont régulièrement confrontés à la violence et à la menace des conflits armés, du terrorisme, des viols, des enlèvements, du harcèlement, du banditisme et de l'intimidation. Vu les conditions de plus en plus difficiles et dangereuses auxquelles fait face le personnel, le système des Nations Unies se trouve à un tournant décisif. Il faut prendre d'urgence des mesures décisives pour renforcer un dispositif de sécurité des Nations Unies qui vise à protéger le personnel et à permettre que les activités opérationnelles se poursuivent dans des environnements peu sûrs et instables. Il faut changer de culture et d'état d'esprit en matière de gestion de la sécurité, en passant du principe du « quand partir » à celui du « comment rester ».

En notre qualité de chefs de secrétariat des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de membres du Conseil des chefs de secrétariat :

- Nous prendrons des mesures d'urgence pour remédier aux insuffisances de l'actuel système de gestion de la sécurité;
- Nous prêterons conseils pour la conception d'un nouveau dispositif de gestion des risques et de la sécurité qui soit plus dynamique et plus anticipatif;
- Nous reconnaissons que la sûreté et la sécurité du personnel du système des Nations Unies font partie intégrante des activités du système et qu'elles devraient être intégrées aux premières phases de la planification des programmes et à tous les niveaux, en particulier au niveau des pays;
- Nous entendons œuvrer collectivement à l'application d'un plan global pour la mise en place d'un dispositif renforcé de gestion de la sécurité à l'échelle du système, comme l'a décidé le Conseil à sa session de printemps de 2009;
- Nous sommes conscients qu'il y a un coût financier à assurer convenablement la sécurité et qu'il pourrait y avoir un décalage entre le mandat confié aux organismes pour mener des activités et leur aptitude à le faire sans disposer de ressources suffisantes aux fins de la sécurité;
- Nous demandons aux organes directeurs des organismes membres du Conseil des chefs de secrétariat de veiller à ce que la sûreté et la sécurité du personnel soient systématiquement intégrées aux activités du système des Nations Unies à tous les niveaux, l'objectif stratégique étant de promouvoir la gestion de la sécurité en tant que partie intégrante et autonome de la politique, de la planification et des questions opérationnelles et administratives des programmes et activités des Nations Unies;
- Nous engageons les États Membres à assumer pleinement leur responsabilité en tant que gouvernement hôte en reconnaissant l'évolution de l'environnement de sécurité dans lequel le personnel des Nations Unies doit accomplir sa mission et à veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour protéger le personnel contre les menaces identifiées;

- Nous demandons aux États Membres d'apporter aux ressources de base destinées au système de sécurité des Nations Unies des contributions suffisantes pour faire face à la nouvelle réalité et de veiller à ce que les organismes des Nations Unies disposent durablement de ressources financières suffisantes à affecter à la sécurité pour leur permettre d'exécuter en toute sécurité et efficacement leurs mandats.